



ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES

Association sans but lucratif régie par la loi de 1901
Siège social : 3 rue Nungesser et Coli 94370 SUCY-EN-BRIE
Identification R.N.A. : W751124211
Président : Eric Hintermann

Adresse postale : 3 rue Nungesser et Coli 94370 SUCY-EN-BRIE

Contact mail : associationturfistes@yahoo.fr
Site internet : www.associationturfistes.fr
Page Facebook : <https://www.facebook.com/associationturfistes/>

Lettre aux adhérents n° 64

Bulletin bimestriel de l'Association Nationale des Turfistes
Le 4 mars 2019

SOMMAIRE

<i>L'éditorial d'Éric Hintermann, président de l'ANT, p. 1</i>
<i>Compte rendu de l'Assemblée Générale, p. 4</i>
<i>Au fil de l'actualité hippique, p. 6</i>
<i>Quel avenir pour le PMU, p. 7</i>
<i>Paris en ligne : les enjeux passés au crible, p. 11</i>
<i>PMU : les « Grands Parieurs Internationaux » continuent de faire la loi, p. 15</i>
<i>Chronique de la régularité des courses, p. 18</i>
<i>L'ANT à travers la presse, p. 20</i>
<i>Les Mémoires de Michel Lemosof, p. 22</i>
<i>Rendez-vous au prochain numéro, p. 29</i>
<i>Adhésion et cotisation, p. 30</i>

L'ÉDITORIAL D'ÉRIC HINTERMANN, président de l'ANT

LA CRISE, LA TRANSPARENCE ET LA CONFIANCE.

La filière hippique française est désormais si menacée qu'il nous faut sonner l'alarme. «Une fois de plus» diront les adhérents de l'ANT qui le font depuis 24 ans pour les plus anciens. Des chiffres récents sont terrifiants. Le jeu phare du PMU, le quinté dans sa nouvelle formule, a perdu près de 16 millions depuis sa mise sur le marché le 10 janvier 2019 jusqu'au 24 février. Sa recette sur le réseau en dur est passée de 204 millions en 2018 à 188,7 millions cette année. Le quinté de galop disputé à Cagnes-sur-Mer, une épreuve intéressante mettant aux prises 18 partants le samedi 23 février, a vu ses enjeux reculer de 950.000 euros par rapport à l'événement de 2018.

Cette crise n'est pas nouvelle. Cela fait des années que l'ANT lance des alertes. Mais ce petit monde clos, qui vit replié sur lui-même, a fait comme si de rien n'était. Il a même aggravé la situation en faisant construire à Longchamp à prix d'or un nouvel hippodrome avec un restaurant panoramique où l'on ne peut voir la course, des tribunes qui s'arrêtent bien avant le deuxième poteau et un escalier d'accès monumental où le premier retraité qui s'y aventurerait pour descendre risquerait sa vie ! Bien entendu aucun accès par car n'a été prévu. Pour compléter le tout, il manque juste une pancarte sur laquelle il serait écrit : « Turfistes pas souhaités ».

En remontant quelques années depuis le 13 mars 1996, date de la publication au Journal Officiel, quelques titres des éditoriaux de notre « Lettre aux Adhérents » : « 2010 sera l'année de tous les dangers » n° 33 du 2 février 2009, « Attention danger pour les courses françaises » n° 39 du 10 avril 2013, « Une crise hippique annoncée due à la politique du PMU » n°41 du 1er mars 2014, « Echec du PMU : Il faut relancer les courses françaises » n° 44 du 12 février 2015, « Appel au réveil du monde hippique » n° 49 du 5 septembre 2016, etc.

UN ENVIRONNEMENT QUI DOIT SE REFORMER.

La réforme du quinté a été bien conçue par le nouveau directeur général du PMU, M. Cyril Linette. Ce jeu est devenu plus turfiste comme nous le souhaitions. Le quinté dans le désordre est désormais mieux payé au détriment du bonus 4 sur 5 qui a disparu. Le numéro de la chance est également parti. Il est remplacé par le boost ordre qui est maintenu, mais dont le montant n'est pas suffisant pour faire rêver. La grande difficulté de la relance de ce jeu intéressant vient du fait qu'il s'inscrit dans un environnement inchangé.

Dans la vie de notre pays les courses et même les chevaux ne sont plus assez visibles. Pour les retrouver, le quinté devrait être diffusé chaque dimanche à une heure fixe sur une des grandes chaînes de télévision. Il faut refaire entrer les courses dans la mentalité populaire. Comment sinon trouver de nouveaux turfistes ? Il faut multiplier les publicités en associant le cheval, le sport hippique et l'appât du gain. Un forcing est nécessaire dans nos sociétés développées où on est très sollicité.

De leur côté, les sociétés de courses devraient commencer à « se bouger » comme on dit. Car le système hippique est basé sur la confiance que doivent avoir les turfistes qui financent toute l'institution par leurs jeux. Il faut la transparence et la régularité des épreuves. L'hiver a été marqué par des erreurs de commissaires qui ont faussé des résultats.

Nous avons proposé l'instauration d'un système de cartons comme au football qui serait appliqué aux commissaires à chaque erreur. Deux jaunes et ensuite le rouge. Finie l'impunité. Le

président du trot M. Dominique de Bellaigue, homme de dialogue, reçu à l'issue d'un bureau national, en a accepté l'idée. Mais le trot n'est toujours pas passé à l'acte et le galop n'y a pas encore pensé. Si l'un commence, l'autre se verra obligé de suivre.

L'EXEMPLE RECENT DE CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE.

Un exemple récent montre tout ce qu'il ne faut pas faire si la filière veut gagner la confiance des joueurs. Dans la course de galop du quinté courue le 13 février à Cagnes-sur-Mer, une prise effectuée juste avant le départ sur Any Guest a fait passer le rapport probable sur ses chances de 25 euros à 13,4 euros. Il est arrivé second d'Imprimeur après avoir effectué la course en tête avec lui. Pas de problème pour certains gros joueurs organisés: Il y a eu 2200 mises gagnantes sur le couplé gagnant. Il y a également eu 340 multi gagnants en 4 chevaux et seulement 25,5 en 5 chevaux ! Les quatre premiers étaient les 6^{ème}, 7^{ème}, 9^{ème} et 17^{ème} chances de la course ! Il n'y a pas eu d'enquête des commissaires à l'arrivée. Les gagnants ont été payés sans problème. Le PMU n'a rien dit. Les communicants se sont tus. Puis, interrogé par des journalistes hippiques, le PMU a tout juste dit que ces paris étaient le fait des GPI. Il s'agit des quelques grands parieurs internationaux qui jouent depuis des paradis fiscaux. Cette course doit être décortiquée. Elle doit faire l'objet d'une enquête. Tout doit être expliqué.

J'avais obtenu de France-Galop, alors présidé par Jean-Luc Lagardère, la création de postes de conseillers des commissaires dont la tâche était de vérifier l'évolution des cotes. L'ANT avait anticipé que ce genre de problème pouvait survenir. Or il n'y a plus de conseillers. D'ailleurs leur fonctionnement était loin de répondre aux souhaits des parieurs. Il serait utile de recruter des nouveaux conseillers. Il ne manque pas de turfistes très pointus pour remplir pareilles fonctions. Nous allons relancer cette idée.

Quant aux GPI, notre secrétaire général Eric Blaisse en a démontré la nocivité. S'ils peuvent continuer, ils vont finir par éloigner de plus en plus de turfistes français écoeurés par les avantages qui leur sont consentis en violation du mutualisme. Le PMU les garde pour son chiffre d'affaires. Si la base française, qui fait 90% de la recette, s'en va c'est tout le système hippique français qui en fera les frais.

Nous souhaitons que, pour l'exemple et la transparence dans le cas précis du prix du Var, soit étudié un éventuel lien entre ces paris massifs et le déroulement de la course. C'est important pour le lien de confiance qui doit exister entre les turfistes et les institutions hippiques. Sans cette confiance, il n'y aura pas de sortie de crise.

ERIC HINTERMANN Président de l'Association Nationale des Turfistes

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANT

par Eric Blaisse

L'Association Nationale des Turfistes, créée en 1996 par Eric Hintermann, s'est réunie en Assemblée Générale le 13 janvier 2019 à 9 h 30 à la Brasserie « *L'Européen* », à Paris. Le Président a remercié les membres du Bureau et les adhérents qui étaient présents, ainsi que ceux qui ne pouvaient pas venir et qui s'en étaient excusés.

I RAPPORT MORAL PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

Eric Hintermann, président de l'Association Nationale des Turfistes, rappelle à grands traits le travail effectué en 2018 : 1 Informations et analyses dans notre bulletin bimestriel, la *Lettre aux adhérents* (6 numéros par an, chaque numéro comprenant entre 20 et 30 pages environ). 2 Envoi de ce bulletin à tous nos adhérents et à une soixantaine de personnalités du monde des courses (dirigeants des sociétés mères et du PMU, députés, sénateurs, journalistes, associations, etc.). 3 Réponse au courrier des turfistes. 4 Echanges avec les turfistes via notre site internet. 5 Echanges avec les turfistes via notre page Facebook (plus de 3400 abonnés). 6 Rencontres avec les turfistes lors des *Journées des Turfistes* organisées à Vincennes (janvier) et Enghien (août). 7 Articles parus dans la presse. 8 Réunions de Bureau. 9 Dîners-débats. 10 Rencontres avec les dirigeants et personnalités majeures.

Il évoque ensuite les grands changements apportés par l'arrivée à la direction générale du PMU de Cyril Linette : redéfinition de l'offre, réforme du quinté, etc. Il ajoute que ces mesures devront être accompagnées par d'autres, les sociétés de courses devant offrir des courses régulières et devant réussir à leur faire retrouver une place de choix sur une grande chaîne télévisée.

Le rapport moral est adopté.

II RAPPORT FINANCIER PRÉSENTÉ PAR LE TRÉSORIER

Roland Favre présente le rapport financier. Le solde est légèrement positif à la fin de l'année 2018, et les cotisations commencent à rentrer pour 2019. L'ANT tient à remercier tous ses adhérents qui cotisent. A noter que la moitié d'entre eux environ ont choisi la cotisation « soutien » pour nous aider davantage. Les principales sources de dépenses sont les courriers, l'affranchissement, l'impression et l'envoi de la version « papier » du bulletin à un certain nombre de personnalités du monde des courses dont nous n'avons pas l'adresse e-mail, l'abonnement à l'organisme qui héberge notre site internet. A noter que tous les frais de repas des membres du Bureau, ainsi que tous leurs frais de déplacement, même quand ils viennent de loin, sont entièrement à leur charge, tous travaillent au service des turfistes de façon entièrement bénévole.

Le rapport financier est adopté.

III RENOUVELLEMENT DU BUREAU NATIONAL

L'Assemblée Générale a élu son Bureau National.

Le Bureau de l'Association Nationale des Turfistes est le suivant :

Liste des membres du Bureau :

Président :	ERIC HINTERMANN
Vice-Présidents :	ALAIN KUNTZMAN et SEBASTIEN LAMBERT
Secrétaire général :	ERIC BLAISSE
Secrétaire général-adjoint :	GERARD PARTHONNAUD
Trésorier :	ROLAND FAVRE
Trésorier-adjoint :	DANIEL LOCQUET
Membres :	BERNARD BAROUCH et MICHEL LEMOSOF

IV COTISATIONS

Elles sont maintenues sur le modèle des années précédentes, au choix de l'adhérent :

- 10 euros (cotisation « adhérent ») ;
- 20, 30, 40, 50 euros ou plus (cotisation « soutien »).

V QUESTIONS DIVERSES

Le débat porte principalement sur les questions à poser aux futurs candidats aux élections qui vont renouveler en partie les comités au galop et au trot à l'automne.

La séance est levée à 11 h 45, il est temps, pour tous ceux qui le souhaitent, de se rendre à l'hippodrome de Vincennes, tout proche, pour participer à la « Journée des Turfistes ».

AU FIL DE L'ACTUALITÉ HIPPIQUE

Par Eric Blaisse

L'ACCUEIL DU PUBLIC SUR LES HIPPODROMES : LE TROT DONNE LE BON EXEMPLE

L'ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES A REMIS SON PRIX A VINCENNES

Dimanche 13 janvier c'était la journée des turfistes, à l'occasion du Prix de Belgique. C'est la jeune apprentie Mathilde Collet qui a remporté, en selle sur BALADE MAJYC, le Prix de l'Association Nationale des Turfistes. Bravo à cette jeune fille pleine de talent qui remportait à cette occasion la 36e victoire de sa carrière.

Tout au long de l'hiver, Le Trot a fait de louables efforts pour attirer le public et lui offrir un bon accueil. Voici un exemple des invitations que Le Trot a lancées durant le meeting pour les grandes affiches (il s'agissait, ce jour-là, du dimanche 17 février) :

*« Découvrez les étoiles montantes du Trot dans le Critérium des Jeunes-Prix Comte Pierre de Montesson, dimanche 17 février à Vincennes Hippodrome de Paris. L'élite des concurrents âgés de 3 ans s'affronteront dans ce Groupe I disputé sur 2.700 mètres grande piste. **Qui sera élu roi de la promotion ?** Un tournoi plein de suspense à ne pas manquer ! Exceptionnellement, bénéficiez d'un accès VIP via l'entrée des propriétaires, sur présentation de l'invitation à télécharger ci-dessous. Découvrez aussi nos multiples animations gratuites avec **Superdimanche**. Thème de l'opération : les sports d'hiver. Rendez-vous dans nos vastes espaces couverts et chauffés pour regarder les courses dans des conditions optimales. »*

Ces efforts dont nous nous réjouissons ont été récompensés à plusieurs reprises, puisque par exemple le jour du Grand Prix de Paris, le 24 février, plus de 16 000 personnes sont venues voir les courses à Vincennes.

À LONGCHAMP FRANCE GALOP S'APPRÊTE A RÉPÉTER LES ERREURS REGRETTABLES DE L'ANNÉE DERNIÈRE

Autant Le Trot fait des efforts incontestables pour essayer de faire revenir le public sur les hippodromes, autant France Galop s'enferme dans une politique élitiste qui l'éloigne chaque année davantage du public populaire. Pour preuve, l'annonce consternante de la mise en vente des places pour le prochain Prix de l'Arc de Triomphe, début octobre. On se rappelle que, l'an passé, pour la première fois, avec le prix d'entrée (de l'ordre d'une trentaine d'euros en moyenne), on n'avait pas le droit d'accéder à la « pelouse de l'arrivée » ni d'aller voir les chevaux au rond de présentation, pour en avoir le droit il fallait verser 45 ou 50 euros de plus. Tout le monde pensait qu'après la vague de réactions indignées qui s'en était suivie, en France comme à l'étranger, France Galop ne recommencerait pas deux fois la même erreur. Eh bien non ! La récente mise en prévente des places pour le prochain Arc reprend le même principe de discrimination. Si l'on veut voir les chevaux au rond de présentation ou dans la ligne d'arrivée, il faut payer d'ores et déjà, six mois à l'avance, au tarif préférentiel de la prévente, 65 euros au lieu des 20 euros pour lesquels on n'a droit qu'aux « Jardins de Longchamp », d'où l'on ne voit rien puisqu'ils sont situés après le poteau d'arrivée, entre celui-ci et le Moulin de Longchamp. ParisLongchamp l'hippodrome des riches ? Ce n'est pas ce que souhaitaient les turfistes.

QUEL AVENIR POUR LE PMU

Par Alain Kuntzmann, vice-président de l'ANT

Les courses en France sont organisées dans un cadre défini par la loi. Les sociétés de courses disposent du monopole des paris (leur GIE PMU) le tout sous la tutelle de l'Etat. Le GIE PMU est administré par un conseil d'administration qui a toute latitude pour décider de sa stratégie d'entreprise et de sa stratégie opérationnelle. Il est constitué de

- 4 représentants de l'Etat
- 4 représentants des sociétés mères
- du Pdt du Conseil d'Administration (Mr Meheut)
- et du DG (Mr Linette).

Il est question de changer le cadre du PMU – passer d'un GIE à une SA – considérant que ce cadre est responsable de la situation actuelle : les sociétés mères n'étant pas compétentes pour gérer le jeu, il faut donc rendre le PMU autonome. Aucune allusion n'ayant été faite à propos d'un changement des personnes, il serait donc prévu de conserver exactement le même conseil d'administration. En quoi le fait d'être une SA France plutôt qu'un GIE va faire évoluer la capacité stratégique des représentants des sociétés mères et de l'Etat. Un exemple : la masse salariale du PMU a été qualifiée d'exorbitante par la Cour des Comptes en 1992. Dans le rapport Arthuis, soit 25 ans plus tard, elle l'est toujours. Pourquoi ces personnes feraient-elles demain ce qu'elles n'ont pas fait depuis 25 ans. Avant de penser à changer le statut du PMU il faudrait d'abord changer le décret du 5 mai 1997 relatif à l'organisation des sociétés mères, de la Fédération Nationale des Courses Hippiques et du PMU. Car tout part de là.

Dans le schéma actuel, au sein du Conseil d'Administration du PMU qui décide de la stratégie d'entreprise et de la stratégie opérationnelle : L'Etat ? les sociétés de courses ? ou les dirigeants du PMU ?

Qui a décidé de changer les statuts pour partir sur les paris sportifs et le poker avec au bilan à ce jour 120 m€ de pertes ?

Qui a décidé de changer les statuts pour autoriser les paris depuis l'étranger et donc les GPI qui coutent 2 points de taux de retour aux joueurs français et de continuer à développer leur activité (+ 8% au budget) ce qui va les amener à plus de 850M€ d'enjeux soit 11% des enjeux hippiques

du PMU ?

Qui a fait accepter par Bercy de créer une imposition réduite pour le PMU sur les enjeux de ces GPI créant une distorsion avec les parieurs français ?

Qui a décidé la prise de participation ou le rachat d'opérateurs en France en Belgique au Brésil en Afrique, avec quel argent et pour quels résultats d'exploitation (ce n'est pas le livre d'images pour enfants qui fait office de rapport d'activité du PMU qui va nous le faire savoir) ?

Qui a introduit la prise de paris sur des courses étrangères sans aucune garantie de leur régularité pour les parieurs ?

Qui a autorisé l'inflation du nombre de courses premium en France faisant grimper les coûts d'exploitation des sociétés mères et des socioprofessionnels, a introduit le hasard dans le pari et la politique du recyclage des gains, ce qui a dégouté du pari hippique les turfistes traditionnels ?

Et qui du jour au lendemain a fait tout l'inverse ?

.....tout cela est-il lié au statut de GIE du PMU ? A coup sûr non mais plutôt à des représentants de l'Etat et des sociétés mères qui, au sein du Conseil d'Administration, ont toujours suivi la ligne politique dictée par les dirigeants du PMU. Il n'est donc pas nécessaire de changer le statut pour changer la ligne politique, changer les dirigeants du PMU suffit.

Démonstration venant d'ailleurs d'être faite avec la nouvelle équipe dirigeante.

Dans une peinture c'est le tableau qui est à l'intérieur du cadre qui en fait la qualité, pas le cadre. On vient de changer le tableau attendons un peu avant d'investir pour changer aussi le cadre.

Propriétaires du PMU en tant qu'actionnaires avec 1/3 pour le trot, 1/3 pour le galop et 1/3 pour l'État, cela obligera, paraît-il, les sociétés de courses à s'entendre faute de quoi c'est l'État qui arbitrera entre trot et galop. Comment imaginer que ces 3 groupes d'actionnaires pourraient mieux s'entendre dans le cadre du Conseil d'Administration d'une SA que dans le cadre de celui d'un GIE. Pourquoi contrôleraient-ils plus l'orientation et le fonctionnement du PMU en étant actionnaires. N'est-ce pas déjà leur rôle dans le cadre du GIE ? Or ils n'assument pas ce rôle, pourquoi l'assumeraient-ils dans le cadre d'une SA. L'Etat n'arbitrera pas plus qu'actuellement les conflits potentiels entre le Trot et FG et ce sont encore et toujours les équipes dirigeantes du PMU qui décideront.

Il a été dit « la SA embauchera son PDG et formera son équipe avec la souplesse de gestion accordée à une telle structure sous le contrôle et la surveillance d'un comité qui lui aura préalablement établi son objectif et sa feuille de route ». Mais le GIE a librement embauché Messieurs Meheut et Linette, et Mr Linette n'a-t-il pas changé la totalité du staff du PMU. Auraient-ils été nommés sans avoir des objectifs précis ? Sans doute pas. Donc à ce niveau rien d'impossible pour un GIE qui ne le soit pas pour une SA.

Car ce n'est pas le PMU qui est en déficit ce sont les sociétés mères. Le PMU c'est 2,45 Milliards d'€ de CA (le Produit Brut des Jeux) et 780 millions d'euros de résultat net. Ce qui valorise considérablement son prix. De quel droit l'Etat s'accaparerait il 1/3 du capital d'une entreprise dont il n'a fait que prélever des taxes :en échange de la concession sur 20 ans du monopole du jeu en dur.... alors que le maintien d'un monopole dépend plus des autorités européennes que de l'Etat français. Qui a, des années durant, contribué au résultat du PMU : les socioprofessionnels (les propriétaires principalement) et les turfistes. Ces derniers ne peuvent bien sûr pas accéder à l'actionnariat du PMU, et pourtant un engagement de leur part de continuer à jouer aux courses pendant 20 ans serait beaucoup plus réaliste que celui de l'Etat de maintenir le monopole pendant ces mêmes 20 prochaines années !!!

Il est paraît-il *«du grand n'importe quoi»* de penser que l'Etat vendra ses parts après la transformation en SA. Mais notre Ministre Mr Bruno le Maire n'a-t-il pas déclaré lors de la privatisation de la FDJ *«il y a deux manières de contrôler les actifs stratégiques : il y a une présence au capital (...) et il y a la régulation. Je crois que la régulation est la meilleure façon d'assurer le contrôle de l'Etat sur des actifs stratégiques»*. Pour l'Etat c'est régulation plutôt qu'actionnariat donc privatisation plutôt que nationalisation. L'Etat vendra donc ses parts comme il veut le faire avec la Française des Jeux. Ne plus être actionnaire ne l'empêchera pas de conserver sa manne fiscale, ce qui a déjà été annoncé pour la FDJ *«la privatisation sera sans impact sur le montant des prélèvements publics spécifiques liés aux jeux qui continueront à alimenter le budget annuel de l'Etat»*. Et si les sociétés mères présentent un jour un déficit trop important elles n'auront d'autres possibilités que de céder du capital, donc du pouvoir de décision.

Derniers arguments des promoteurs de la SA :

- le PMU pourra enfin investir au Japon. Mais est ce vraiment une priorité dans le contexte actuel des courses en France....
- un GIE ne peut pas emprunter....mais les sociétés mères peuvent le faire à sa place et financer ainsi ses investissements.

Alors il faut chercher ailleurs les raisons de cette subite volonté de changement de statut.

1) L'Etat ne veut plus jouer le rôle d'intervenant direct dans le secteur des jeux mais y introduire le droit de la régulation, la puissance publique devant continuer à disposer d'un contrôle effectif sur le jeu en général. Cette activité de contrôle sera donc confiée à une autorité indépendante. Ce nouveau cadre de régulation ne rend plus la participation de l'Etat nécessaire dans les entreprises du secteur des jeux mais rend nécessaire en matière hippique la séparation entre l'organisation des courses d'un côté (rôle des sociétés mères) et la gestion des paris (le PMU) de l'autre côté. Seule la gestion des paris pouvant être

sous contrôle de l'organisme chargé de la régulation.

Un changement de politique qui s'inscrit dans un cadre plus général, celui de l'ouverture à la concurrence liée aux orientations communautaires des politiques publiques. Ce secteur des jeux suit le même chemin que celui de l'énergie, du transport, des télécommunications par exemple.

Avec à plus ou moins long terme la fin des monopoles.

2) En s'accaparant gratuitement 1/3 du capital, l'Etat est assuré d'une belle plus value lors de la revente. Plus value qui sera d'autant plus importante que la SA PMU fera de bons résultats financiers. Ces résultats se faisant obligatoirement au détriment du retour à la filière. Ainsi du Produit Brut des Jeux du PMU on déduira comme actuellement ses charges et les prélèvements d'Etat qui demeureront inchangés. On arrivait ainsi au résultat net qui était intégralement reversé aux sociétés mères. Il faudra dans le nouveau schéma d'abord enlever les dividendes à verser aux actionnaires autres que les sociétés de courses. Et plus les actionnaires de tous bords prendront de capital et plus le retour à la filière diminuera. D'ailleurs en prévision de cela le nouveau schéma prévoit de ne fonctionner qu'avec 30 hippodromes en France. Les courses françaises périliteront en partie et beaucoup de socioprofessionnels français avec. Par contre le PMU aura toujours de quoi alimenter ses joueurs avec la multitude de courses étrangères disponibles de par le monde. Des courses sans aucune garantie de régularité, avec des chevaux des entraîneurs et des jockeys inconnus et sans aucune possibilité de suivi puisque nous passerons régulièrement d'un pays à l'autre voire d'un continent à l'autre. Nous serons semblables aux parieurs sportifs qui peuvent jouer sur des compétitions de badmington de bobsleigh de roller de taekwondo etc, se déroulant dans le monde entier et dont ils n'ont jamais entendu parler ni ne connaissent le moindre participant. Est-ce vraiment ce que nous voulons ?

PARIS EN LIGNE :

LES ENJEUX PASSÉS AU CRIBLE

Analyse des données de l'ARJEL (Autorité de Régulation des Jeux en Ligne) du quatrième trimestre 2018

par Alain Kuntzmann, vice-président de l'ANT

*Les **Comptes Joueurs Actifs (CJA)** sont les comptes des joueurs ayant engagé au moins une action de jeu sur la période indiquée. Un joueur peut accéder à l'ensemble des jeux proposés chez un opérateur avec un unique compte, mais s'il est actif chez plusieurs opérateurs, il apparaît alors avec plusieurs comptes actifs. Le **Produit Brut des Jeux (PBJ)** est la différence entre les mises des joueurs et les gains versés par les opérateurs. Il correspond au chiffre d'affaires des opérateurs. Le **Taux de Retour aux Joueurs (TRJ)** peut se définir comme la partie des mises restituée aux joueurs par les opérateurs sur une période de temps donnée.*

Pour la deuxième année consécutive, les trois segments de jeux en ligne sont en croissance en mises et PBJ. La pratique des jeux d'argent en ligne a progressé en 2018 sous l'effet de l'augmentation de la population de joueurs et du calendrier sportif (Coupe du Monde de football).

2,7 millions de joueurs (+40% par rapport à 2017) ont engagé des mises dans l'une des 3 activités, à partir de 3,9 millions de comptes joueurs (+40%). Les enjeux totaux ont augmenté mais la dépense moyenne par joueur est en baisse.

		T4 2017	T4 2018	évolution		2017	2018	évolution
Global	Nbre de joueurs actifs					1 908 000	2 663 000	+40%
	Nombre de comptes joueurs					2 804 000	3 914 000	+40%
	CJA/ semaine					569 000	775 000	+36%
Paris sportifs	Nbre de joueurs actifs					1 365 000	2 195 000	+61%
	Nbre de comptes joueurs	1 120 000	1 542 000	+38%		1 993 000	3 227 000	+62%
	CJA/ semaine	393 000	546 000	+39%		334 000	525 000	+57%
	Mises en m€	704	1 059	+51%		2 510	3 904	+56%
	Produit Brut des Jeux en m€	163	215	+32%		472	691	+46%
	TRJ (avant bonus)	76,8%	79,7%	+2,9		81,2%	82,3%	+1,1
	Bonus distribués en m€	16	17	+11%		49	81	+66%
	TRJ (après bonus)	79,1%	81,4%	+2,3		83,1%	84,4%	+1,3
	Prélèvements	65	98	+51%		233	363	+56%
Paris hippiques	Nbre de joueurs actifs					455 000	511 000	+12%
	Nbre de comptes joueurs	319 000	319 000			523 000	588 000	+12%
	CJA/ semaine	141 000	138 000	-2%		135 000	138 000	+3%
	Mises en m€	270	275	+2%		999	1 049	+5%
	Produit Brut des Jeux en m€	66	67	+1%		245	256	+5%
	TRJ (avant bonus)	75,6%	75,6%			75,5%	75,6%	+0,1
	Bonus distribués en m€	8,5	8,9	+4%		25	33	+32%
	TRJ (après bonus)	78,6%	78,8%	+0,2		78%	78,7%	+0,7
	Prélèvements	35	36	+3%		129	137	+6%
Poker	Nbre de joueurs actifs					801 000	874 000	+9%
	Nbre de comptes joueurs	609 000	616 000	+1%		1 049 000	1 136 000	+8%
	Mises en m€	1 480	1 612	+8,9%		5 642	6 421	+13%
	Produit Brut des Jeux en m€	66	65	-1%		245	258	+5%
	TRJ (avant bonus)	95,5%	96,0%	+0,5		95,6%	96,0%	+0,4
	Bonus distribués en m€	13	14	+13%		55	69	+25%
	TRJ (après bonus)	96,4%	96,9%	+0,5		96,6%	97,0%	+0,4
	Prélèvements	21	21			76	82	+7%

Paris sportifs

Ce secteur demeure le plus dynamique. La FDJ annonce une augmentation des enjeux «réseaux physique + en ligne» de 21% en 2018.

En ligne il a été engagé 3,9 Mds€ de mises, en progression de 56% en comparaison avec 2017.

Le déroulement de la Coupe du Monde de football a été un facteur favorable à la croissance de l'activité. 10% des enjeux annuels ont été engagés sur cette compétition. De nombreux joueurs se sont inscrits à cette occasion. Près de 825 000 ouvertures de comptes ont été enregistrées au cours des semaines de la compétition, soit 25% du nombre total d'ouvertures de l'année.

Le PBJ de l'activité atteint 691 M€ (le plus élevé depuis le début de l'activité en 2010) soit +46% par rapport à 2017. Sa croissance est inférieure de 10 points à celle des mises. Les résultats des matches de la Coupe du Monde de football, qui ont été globalement défavorables aux opérateurs, sont la principale raison de cet écart.

Le montant global des redevances versées aux organisateurs par les opérateurs de paris sportifs devrait s'élever à 6,4 M€ sur l'ensemble de l'année 2018. Après avoir baissé en 2017, cette redevance, relative au droit au pari, s'accroît de 36% en 2018.

Le football est très nettement le sport privilégié par les parieurs. Il concentre au T4 2018 63% des mises en paris sportifs. Les enjeux augmentent de 54% par rapport au T4 2017.

Le rythme de progression du PBJ sur le T4 2018 reste inférieur à celui des mises. Cet écart de croissance résulte du relèvement de 2,3 points du TRJ entre les deux trimestres. Un TRJ après bonus de 81,4 % qui reste toutefois assez loin du taux plafond imposé par la législation (85%).

Les bonus distribués atteignent 17,4 M€ au cours du T4 2018 contre 15,7 M€ l'an passé. Ces bonus augmentent donc, mais à un rythme nettement moins soutenu que celui relevé sur les précédents trimestres de 2018 (+78% sur les trois premiers trimestres contre +11% ce trimestre).

Près de 546 000 comptes joueurs ont en été actifs chaque semaine au cours du T4 2018 soit une hausse de 39% par rapport au T4 2017.

Paris hippiques

Après plusieurs années de baisse d'activité, les enjeux des paris hippiques sont en hausse, + 5%, pour la seconde année consécutive. Il s'élève à 1,049 Mds€, soit le montant le plus élevé enregistré sur les cinq dernières années.

La croissance est la conséquence de l'augmentation du nombre de parieurs en ligne qui passe à 511 000, en hausse de 12% par rapport à 2017, pour un total de 588 000 CJA. Sur l'ensemble de l'année 2018, la moyenne de CJA par semaine s'élève à 138 000, en hausse de 3% par rapport à 2017. L'augmentation du TRJ et des bonus distribués peuvent expliquer en partie cette augmentation.

Cette croissance de 5 % est cependant inférieure à celle observée en 2017 (+8%). Le rythme de croissance a notamment fléchi au cours de l'année. Si le taux de croissance des mises atteignait 9% au T1 2018, il a continuellement reculé jusqu'à atteindre seulement 2% au T4 2018. Cette hausse des enjeux engagés en ligne contraste avec la baisse d'activité enregistrée sur le réseau physique, le total des mises engagées «réseaux physique + en ligne» régressant de 3%.

Le PBJ du secteur atteint 256M€ et progresse de 5% par rapport à 2017.

Au T4 2018, les parieurs ont engagé 275 M€ en ligne soit + 2% par rapport au T4 2017. L'activité est donc en hausse ce trimestre malgré une progression des enjeux moins importante que sur les

trimestres précédents (+6% sur les trois premiers trimestres de 2018). La moyenne hebdomadaire de joueurs actifs au T4 2018 recule dans des proportions inverses (-2%), soit 138 000 comptes joueurs actifs chaque semaine, contre 141 000 au T4 2017.

Le nombre d'épreuves inscrites dans le calendrier des courses a reculé ce trimestre : 4 320 courses hippiques contre 4 428 au T4 2017. Le T4 2018 était composé de 2 186 courses de trot ainsi que de 2 134 courses de galop. 3 174 courses (soit 73%) se sont déroulées en France contre 1 146 à l'étranger(soit 27%).

Le PBJ du trimestre atteint 67 M€ en augmentation de 1% par rapport au T4 2017. Il s'accroît donc à un rythme inférieur de 1 point aux mises, suite au relèvement du TRJ . Ce niveau de PBJ est néanmoins le plus élevé enregistré sur un trimestre depuis 3 ans. A noter que les enjeux générés au T4 2018 sur les courses constitutives du championnat des Epiqe Series sont en régression (3,4 M€contre 4,2 en 2017).

Population de joueurs en ligne

Rappel : Chez un opérateur donné, le même compte joueur permet d'accéder à l'ensemble des jeux qu'il propose. Mais un joueur donné pourra disposer de plusieurs comptes, autant que d'opérateurs auprès desquels il s'est inscrit.

Nombre de CJA durant le T4

	T4 2017	T4 2018	évolution
Global	1 670 000	2 048 000	+23%
Paris sportifs	1 120 000	1 542 000	+38%
Paris hippiques	319 000	319 000	0%
Poker	609 000	616 000	+9%

Plus de deux millions de comptes joueurs ont été actifs dans au moins une des trois activités au cours du T4 2018, soit une progression de 23% par rapport à 2017 à périodes comparables. Les paris sportifs contribuent à l'essentiel de cette hausse.

Plus de 723 000 comptes joueurs ont été ouverts au cours du trimestre, un chiffre en hausse de 12% par rapport à l'année dernière à la même période. Le nombre moyen d'ouvertures de comptes par semaine s'élève ainsi à 55 000 sur les trois derniers mois de l'année.

Les pics d'ouvertures correspondent aux semaines au cours desquelles les 5 journées de coupes d'Europe de football se sont jouées.

Répartition des CJA par activité

La répartition des CJA par activité est liée à la structure de l'offre et des agréments dont disposent les opérateurs. A la fin de l'année 2018 le marché est constitué de :

- 3 opérateurs agréés dans chacune des 3 activités
- 7 opérateurs titulaires de 2 agréments
- 4 opérateurs agréés dans une seule activité (dont un opérateur inactif tout au long du trimestre).

80% des comptes joueurs ont pratiqué une unique activité de jeux en ligne au cours du trimestre et 56% sont uniquement actifs en paris sportifs soit une hausse de 8 points par rapport à 2017 à la même période. Cette part est notamment tirée vers le haut par les parieurs qui ont ouvert un compte

à l'occasion de la Coupe du monde et qui ont continué à jouer uniquement aux paris sportifs sur le reste de l'année 2018.

A l'inverse, la part de comptes joueurs exclusivement actifs en paris hippiques, 8%, a reculé de 3 points par rapport au T4 2017. La part de joueurs ayant parié sur des événements sportifs et hippiques au cours du trimestre a reculé d'un point. Ces CJA comptent désormais pour 5% de la population de joueurs en ligne. Les parts de comptes joueurs actifs en poker et paris hippiques ainsi que les actifs dans les 3 activités sont restées stables, à respectivement 1% et 2%.

Répartition des CJA par tranche d'âge

La population de joueurs en ligne s'est à nouveau rajeunie ce trimestre. La proportion de joueurs de moins de 35 ans a augmenté de 3 points et représente désormais 63% de la population de joueurs. La forte augmentation du nombre de joueurs de moins de 25 ans (+39% par rapport au T4 2017) porte l'essentiel de cette progression.

La tranche d'âge 18 à 34 ans représente 73% de la population des parieurs sportifs dont plus de la moitié ont entre 18 et 24 ans. Si leur nombre a augmenté de près de 30%, la part de joueurs âgés de plus de 55 ans est restée stable à 4% des parieurs sportifs en ligne.

La population de joueurs de poker est également majoritairement constituée de joueurs de moins de 35 ans.

A l'inverse la population de parieurs hippiques est principalement composée de joueurs de plus de 35 ans (74%). Le nombre de joueurs de moins de 35 ans a néanmoins augmenté plus rapidement (+3,5%) que le nombre de parieurs hippiques âgés de 35 ans et plus (-1%).

Localisation géographique

La population de parieurs hippiques est plus importante, plus dense et en augmentation dans les régions à forte culture équine, soit le Nord-Ouest de la France. A l'échelle nationale, le nombre de parieurs hippiques a reculé dans environ 65% des départements.

Comportements de jeu

La proportion de joueurs ayant engagé moins de 30 € en paris hippiques ce trimestre a augmenté de 2 points par rapport à l'année dernière à la même période et s'élève désormais à 31%. Cette augmentation s'est faite au détriment de la proportion de joueurs ayant placé entre 30 et 300€ de mises sur les trois derniers mois.

La proportion de gros joueurs, plus de 300€, reste stable à 33%.

Dépenses marketing des opérateurs agréés

Les budgets médias en Télévision, Radio, Presse, Affichage et Internet ont atteint 187 M€ en 2018, soit une hausse de 19% par rapport à 2017. Cette augmentation résulte en majeure partie des investissements marketing réalisés pendant la Coupe du Monde de football. Les dépenses effectuées pendant ces deux mois comptent pour près de 30% du budget médias des opérateurs. Au total les dépenses en médias pèsent 28% des dépenses marketing totales des opérateurs. Les bonus distribués en représentent 60%. Afin d'acquérir de nouveaux joueurs, les opérateurs ont prioritairement concentré leurs investissements dans la distribution de bonus d'inscription. Ils ont doublé entre 2017 et 2018 et atteignent 24% des dépenses totales en marketing.

PMU : **les « Grands Parieurs Internationaux » continuent de faire la loi**

par Eric Blaisse

Malgré la condamnation de la Cour des Comptes dans son rapport d'octobre 2016, condamnation réitérée dans son rapport de juin 2018, malgré les dénonciations répétées de l'Association Nationale des Turfistes, dans la presse hippique et dans ses *Lettres aux adhérents*, malgré la demande d'interdiction formulée par Jean Arthuis, ancien ministre de l'économie et des finances, dans son rapport d'octobre 2018, le PMU a décidé de laisser le champ libre aux « Grands Parieurs Internationaux ». Ils continuent donc de faire la loi, au détriment des parieurs de France, qui non seulement voient leur espérance de gain diminuer du fait des avantages exorbitants accordés aux GPI, mais aussi sont victimes des désordres provoqués par les paris massifs de dernière minute dont ces derniers sont responsables. A cet égard, les baisses de cotes inexplicables ont fait des ravages en février, contribuant à déstabiliser les paris hippiques et à décourager les parieurs. Reprenons le fil des événements selon les signalements opérés par Paris-Turf, particulièrement vigilant sur ce plan.

LE QUINTÉ DU 13 FÉVRIER A CAGNES : COMMENT EXPLIQUER LA BAISSSE DE COTE D'ANY GUEST A QUELQUES SECONDES DU DÉPART ?

Dans Paris-Turf du 14 février, Sylvain Copier n'hésite pas à poser la question qui fâche face aux baisses de cotes inexplicables du quinté du 13 février à Cagnes : comment a-t-on pu miser autant d'argent, juste avant le départ de la course, sur des chevaux qui n'avaient pas une première chance et qui se sont retrouvés à l'arrivée ?

Au départ du Prix du Var, le quinté du 13 février à Cagnes, **Any Guest** (entr. G. Alimpinisis, jockey I. Mendizabal) est complètement abandonné dans les pronostics de la presse et est annoncé à 26/1 dans Paris-Turf. Peu avant le départ, il est encore à 23/1, mais soudain, alors qu'il ne reste plus qu'un seul cheval qui n'est pas encore entré dans sa stalle, des sommes énormes tombent sur lui (dont 12 000 ou 13 000 euros au jeu simple gagnant), faisant chuter sa cote de 23 à 13/1 au moment du départ. 200 m après le départ, **Any Guest** est en tête en compagnie d'**Imprimeur** (12/1), ils terminent en tête à la photographie, **Imprimeur** devant **Any Guest**, et les rapports du couplé gagnant et du multi en 4 sont incroyablement bas. Comment peut-on expliquer que de gros parieurs aient pu être si bien informés ?

Dans son édition du 19 février, Paris-Turf révèle qu'« il semblerait que les très importantes mises gagnantes émanent des Grands Parieurs Internationaux ». En vérité, chacun l'avait deviné. De même, dans l'émission « Lahalle Racing Club » du 18 février sur Equidia, plusieurs participants ont exprimé le souhait que le PMU donne des explications, mais l'animateur Anthony Roi a déclaré que le PMU s'était contenté de dire qu'il s'agissait des « Grands Parieurs Internationaux », sans autre précision...

Au cours de cette émission, Dominique Cordier a défendu les intérêts des turfistes en déclarant : « Il est essentiel que le parieur, lorsqu'il demande l'information, on la lui donne. Cela fait trois ans que l'on demande des informations de ce type, et cela fait trois ans qu'on nous balade. On aimerait bien avoir une transparence au niveau des enjeux.... C'est bien beau de me dire « On ne peut pas jouer pendant la course », je veux croire le PMU qui me dit ça, sauf que, quand je touche un gagnant, jamais

la cote de mon gagnant n'a augmenté, généralement elle a baissé par rapport au moment où je l'ai joué... »



Photo Equidia : **Any Guest** à la corde, **Imprimeur** à l'extérieur sont partis les premiers et sont arrivés les premiers.

LE COUPLÉ GAGNANT PROVIDENTIEL DE MONT-DE-MARSAN

Dans Paris-Turf du 17 février, Sylvain Copier et Sylvain Collin font part d'une autre baisse de cote ahurissante. Il s'agit de la 3^e course courue le 8 février à Mont-de-Marsan, le Prix du Bousquet, un handicap. Deux outsiders, **Sirma Traou Land** (20/1) et **Vitor** (12/1) dominent l'un des favoris, **Ruster** (6,7/1). Paris-Turf cite le courrier d'un lecteur qui s'étonne en ces termes : « *Sur les rapports probables indiqués par le PMU, quelques secondes avant la course, le rapport de ce couplé était de 78/1 avant de tomber au cours de celle-ci à 22/1.* » Ce correspondant conclut : « *Cela se produit une nouvelle fois dans une course sur 1200 mètres où deux chevaux se détachent à 300 mètres de l'arrivée. Je soupçonne que cette mise ait été jouée après le départ de la course.* » Les journalistes de Paris-Turf ont interrogé le PMU, qui a répondu : « *Il est impossible de parier pendant la course. Concernant les jeux, un gros pari de 849 euros a été validé à 35 secondes du départ. Ce jeu qui est le seul gros gagnant a été validé à l'étranger, mais pas en France.* » Et Sylvain Copier de conclure : « *Sacrément perspicace, ce Grand Parieur International !* »

Reprenons maintenant le « papier » des deux chevaux en question. Aucun des deux ne faisait partie des six chevaux pronostiqués par Ludovic Hellier dans Paris-Turf. **Sirma Traou Land** restait sur trois performances particulièrement médiocres : 15^e sur 16 à 35/1 le 23 décembre à Deauville, 12^e sur 17 à 28/1 le 12 janvier à Chantilly, et 16^e sur 16 à 96/1 le 23 janvier à Pornichet, c'est-à-dire dans la course qui précédait sa victoire... **Vitor** avait eu une 2^e place sur 8 partants le 13 décembre à Toulouse à 14/1, mais restait sur une 10^e place sur 14 à 23/1 à Deauville. Oui, vraiment, il fallait être très fort pour deviner que ces deux chevaux-là allaient constituer le couplé gagnant.

Revoyons maintenant la course. **Sirma Traou Land**, véritablement ressuscité par rapport à ses dernières sorties, jaillit des stalles comme un boulet de canon, tant et si bien qu'alors qu'il a le plus

mauvais numéro à la corde (le 12, sur 12 partants), il se retrouve en tête au bout de 100 mètres. Toute la course, jusqu'au poteau, il domine facilement ses adversaires. Quant à **Vitor**, il se rapproche peu à peu avant le tournant, et, très vite, dans la ligne droite, on comprend qu'il va faire l'arrivée. Les favoris (dont **Good To Talk**, qui faisait écurie gagnante avec **Sirma Traou Land**) ne sont pas, visiblement, à la hauteur de ces chevaux-là...

Les chevaux ne sont pas des machines, on le sait, mais **comment se fait-il que des joueurs aient pu si bien deviner cette arrivée improbable au point de miser des sommes énormes sur le futur couplé gagnant ? Comment se fait-il qu'ils l'aient fait si tardivement que ce n'est qu'après le départ de la course que la cote du couplé gagnant a chuté ?** Alors que l'Association Nationale des Turfistes demande qu'il y ait systématiquement enquête des commissaires de courses et de la police des jeux à chaque fois que des mises anormalement élevées sont signalées sur des chevaux qui sont à l'arrivée alors que leurs chances étaient peu évidentes au départ, ni France Galop ni le PMU ne semblent trouver cette situation anormale. Ne nous étonnons donc pas si une nouvelle fois des turfistes dépités se découragent devant ce manque de transparence et délaissent les paris hippiques car il n'y a rien de pire que la suspicion quand la confiance des parieurs est en jeu.



*Photo Equidia : **Sirma Traou Land** remporte facilement le Prix du Bousquet devant **Vitor**.*

Bravo aux petits malins qui avaient deviné l'arrivée !

CHRONIQUE DE LA RÉGULARITÉ DES COURSES

par Eric Blaisse

TENTATIVE D'ESCROQUERIE AUX COURSES : UNE ENQUÊTE EST EN COURS

Paris-Turf rend compte dans son édition du 16 février d'une tentative d'escroquerie qui a eu lieu dans le sud-est : un jockey s'est vu proposer par un propriétaire joueur une somme importante (5000 euros semble-t-il) pour qu'il ne défende pas ses chances dans une épreuve. Heureusement le jockey a immédiatement alerté les commissaires et une enquête judiciaire est en cours.

Espérons que cette mésaventure soit l'occasion pour France Galop et pour Le Trot de tout mettre en œuvre pour mieux garantir la régularité des courses qui est la préoccupation n° 1 des turfistes. Nous ne répéterons jamais assez que, pour éviter la tricherie et la suspicion, tous les résultats anormaux, tous les favoris battus, toutes les baisses de cotes injustifiées doivent faire l'objet d'une enquête.

LA NOTION DE « GÊNE DÉTERMINANTE » : LA « JURISPRUDENCE À LA FRANÇAISE », ABANDONNÉE PAR LE GALOP, EST MAINTENANT ADOPTÉE AU TROT

Dans le quinté du 13 février à Cagnes, le Prix du Var, de nombreux commentateurs ont remarqué que le gagnant, **Imprimeur**, avait gêné quatre chevaux en versant sur sa gauche, dans la ligne droite, les empêchant d'obtenir un meilleur classement. Jusqu'au début de l'année dernière, il aurait été rétrogradé pour cette raison. Mais France Galop a décidé d'abandonner ce qu'on appelait alors la « jurisprudence à la française » (*le cheval gêneur doit être rétrogradé derrière le cheval gêné*) pour adopter la jurisprudence à l'anglaise (*le cheval gêneur n'est rétrogradé que si l'on pense que le cheval gêné aurait terminé devant lui*).

L'Association Nationale des Turfistes avait toujours soutenu la « jurisprudence à la française », car sinon c'est la loi de la jungle, certains jockeys n'hésiteront jamais à gêner considérablement des adversaires s'ils peuvent grâce à cela gagner une belle course, même s'ils doivent après écopier d'une suspension. Aussi, même si la plupart des journalistes et des professionnels semblaient d'accord avec la nouvelle règle, avons-nous regretté le changement de doctrine de France Galop.

Dans l'excellente émission le « *Lahalle Racing Club* » du 18 février, il était amusant d'écouter les participants au débat commenter cette arrivée. C'était un peu comme si certains d'entre eux découvraient que la nouvelle donne allait poser des problèmes. L'un d'entre eux s'est exclamé : « *C'est la première fois qu'on identifie une faille du nouveau règlement* », et a ajouté : « *Là, cela me paraît énorme qu'un cheval puisse se comporter comme tel, dans la ligne droite, sans être rétrogradé.* ». Ce qui a particulièrement interpellé les participants, c'est que plusieurs chevaux ont été gênés, et non pas un seul, et qu'il s'agissait d'un quinté, donc tous les parieurs qui avaient joué les chevaux victimes de la bousculade occasionnée par **Imprimeur** étaient lésés, tous leurs jeux étaient faussés... Citons le mot de la conclusion : « *Sportivement, ce jour-là, le meilleur c'était Imprimeur, il veut gagner sans lutte et il en met quatre dans les tréteaux, mais bon, si gagner une course c'est faire des zigzags pour empêcher les autres de vous doubler en faisant des queues de poisson, ce n'est pas très éthique tout ça !...* »

A n'en pas douter, la nouvelle jurisprudence adoptée par France Galop n'a pas fini de faire parler d'elle. Que va-t-il se passer si, dans l'Arc de Triomphe par exemple, un cheval monté par un jockey prêt à tout pour remporter cette course de légende montre qu'il est certes indiscutablement le meilleur,

mais en privant des places sur le podium deux, trois ou quatre de ses adversaires directs ?... Qu'en penseront les entourages des chevaux concernés ? Et qu'en penseront les turfistes qui auront mis ces chevaux sur leurs tickets de jeu ?

Pendant ce temps, au trot, c'est tout le contraire qui se produit. De plus en plus souvent, un cheval qui en gêne un autre est distancé, en particulier si cette gêne se situe dans la ligne droite d'arrivée.

Ainsi, dans le Prix de Nevers, un groupe III couru le 14 février à Vincennes, deux chevaux ont été distancés. Voici les explications du commissaire Thierry Andrieu, rapportées par Michel Burgio dans Paris-Turf : *« A la sortie du tournant final, Alexandre Abrivard et **Dragon des Racques** sont sortis de la corde et ont gêné consécutivement **Diadème Atout** et **Eros du Chêne**, qui étaient à leur extérieur. Dans la foulée, ce dernier se couche légèrement sur **Diadème Atout**, lui touchant les jambes. Le partenaire de Christophe Martens prend alors le galop. Il a été estimé que **Dragon des Racques** et **Eros du Chêne** ont occasionné la faute de **Diadème Atout**, d'où leur distancement après enquête des deuxième et troisième places. »*

Et c'est bien de « jurisprudence à la française » qu'il s'agit : on n'hésite pas à distancer le meilleur cheval, même si le cheval qu'il a gêné aurait de toute façon terminé derrière lui. La meilleure preuve de cette application du règlement, c'est le distancement de... **Bellina Josselyn**, excusez du peu !, qui a remporté le Prix de Belgique, quinté, le 13 janvier, alors qu'elle était jouée par la France entière (à à peine plus d'égalité : 1,10/1) et qu'elle « a fait preuve d'une écrasante supériorité dans la ligne droite » (Paris-Turf). **Bellina Josselyn** a été distancée pour avoir été à l'origine de la faute de **Valko Jenilat** en déboîtant à la sortie du dernier tournant. Jamais **Valko Jenilat** n'aurait devancé **Bellina Josselyn**, mais on ne doit pas laisser le bénéfice d'une victoire à un concurrent qui en a empêché un autre de bien défendre ses chances, sinon le driver prêt à tout pour gagner recommencera à tous les coups. Aucun driver, aucun cheval ne doit être au-dessus des lois, et d'ailleurs tout le monde a très bien accepté ce verdict, y compris Jean-Michel Bazire lui-même.

Ne va-t-il pas falloir que France Galop reconsidère sa doctrine ?

L'ANT À TRAVERS LA PRESSE

Article d'Eric Blaisse paru dans Paris-Turf du 8 janvier 2019, concernant la diminution de l'espérance de gain des parieurs due aux privilèges accordés aux « G.P.I. »

LE POINT DE VUE

ÉRIC BLAISSE

Rendre 2 % aux parieurs

► L'épisode des "Gilets Jaunes" a montré à quel point les Français étaient sensibles à l'augmentation des taxes. Les parieurs n'échappent pas à la règle. Ils estiment que les prélèvements sur les mises ont trop augmenté. On peut pourtant leur rendre en 2019 les 2 % qu'on leur a pris sans le leur dire au cours de ces dernières années. Il suffit d'avoir la volonté de réinstaurer un véritable pari mutuel, avec des conditions de jeu égales pour tous, ce qui n'est plus le cas. Depuis plus de deux ans, la Cour des Comptes et l'Association Nationale des Turfistes dénoncent les privilèges accordés aux "Grands Parieurs Internationaux" (GPI) qui jouent en masse commune avec les joueurs de France. Les opérateurs étrangers auxquels le PMU s'est associé remboursent aux GPI une partie importante de leurs mises. Ils peuvent le faire parce qu'ils ne sont pas soumis aux mêmes prélèvements que le PMU français. Ces remboursements peuvent dépasser 10 % des mises, comme le sous-entendait la présidence du PMU dans sa réponse à la Cour des Comptes, l'année dernière : "Malgré un taux de gain moyen des GPI autour de 90 %, leur modèle

économique est rentable car ils bénéficient de commissions versées, non par le PMU, mais par l'opérateur partenaire du PMU." Cela signifie que, lorsqu'un pari de 100 € rapporte 90 € aux joueurs de France, il rapporte plus de 100 € aux GPI grâce à ces ristournes mirobolantes. Dès lors, les GPI sont toujours gagnants. Ils jouent de plus en plus, et gagnent de plus en plus. Pendant ce temps, les parieurs français sont victimes de cette concurrence déloyale. Ils gagnent de moins en moins, et jouent de moins en moins. Le rapport Arthuis condamne cette pratique qui "risque de miner la confiance que les parieurs nationaux placent encore dans les paris hippiques, en particulier parce qu'elle réduit le taux de retour de ces derniers" et "insiste sur l'impérieuse nécessité d'abroger le système fiscal dérogatoire accordé aux parieurs étrangers, sapant les fondements du pari mutuel en créant une inégalité de traitement entre les parieurs." La direction du PMU a reconnu que le manque à gagner pour les parieurs de France était de 2 % : "L'impact perceptible pour les autres clients est de deux points en termes de retour joueur." ("Paris-Turf" du 3 février). Cela signifie que, derrière le Taux de Retour Joueur

(TRJ) officiel de 73,80 %, le TRJ réel des centaines de milliers de joueurs réguliers est en réalité inférieur à 72 %. C'est très insuffisant.

Le nouveau directeur du PMU, Cyril Linette, a déclaré que le PMU ne pouvait pas se priver des GPI. Nous ne sommes pas d'accord. Certes, si on réduit l'apport des GPI, les enjeux vont d'abord diminuer. Mais, si on continue à leur laisser le champ libre, ce sont les enjeux des parieurs français qui vont continuer à diminuer, et ce sera plus grave. Il faut suivre l'exemple de la Suède, comme le préconise le rapport Arthuis : "En fermant la porte aux GPI, l'opérateur de jeu suédois ATG s'est certes privé d'une ressource immédiate, mais a rapidement vu ses enjeux reprendre leur croissance."

L'Association Nationale des Turfistes demande qu'en 2019 la règle du jeu redevienne la même pour tous, et que les parieurs retrouvent les 2 % qui leur ont été injustement subtilisés. C'est une condition nécessaire pour restaurer le climat de confiance qui a été mis à mal chez les joueurs ces dernières années.

Éric Blaisse, secrétaire général de l'Association Nationale des Turfistes



***Interview d'Eric Hintermann parue dans Paris-Turf magazine du 26 janvier 2019,
dans le cadre d'un dossier consacré à l'historique des chevaux déferrés au trot :
Eric Hintermann revient sur un des grands succès de l'ANT :
l'obligation de déclarer les chevaux déferrés.***



L'avis d'Éric Hintermann, président de l'Association Nationale des Turfistes

“La règle actuelle, qui a été obtenue par l'ANT, après un travail de fond effectué par son trésorier, Marcel Jeanneney, sur un ensemble de courses, où il a démontré scientifiquement que le déferage changeait les données, est nécessaire pour empêcher les délits d'initiés favorisant les entourages, au détriment de la majorité des turfistes. Il faut, bien sûr, aller plus loin dans la transparence en déclarant les ferrures légères (plaques, etc.) ainsi que les œillères, ce que des entraîneurs font souvent d'eux-mêmes, montrant ainsi le respect qu'ils ont pour les turfistes. La transparence et la régularité des courses sont à la base de la confiance que doivent avoir les turfistes. L'essor des courses françaises en dépend directement.”

PARIS-TURF | 61

LES MÉMORABLES DE MICHEL LEMOSOF

Une affaire de méthode(s)

Chacun rêve d'une martingale qui va définitivement le propulser à l'abri du besoin... tout en s'amusant. Aucune méthode de jeu n'est *a priori* mauvaise, car elle finit toujours par produire au moins une fois un résultat. Mais, dans la durée, aucune n'est définitivement bonne. On cherche toujours !

Ne pas crier haro sur le baudet !

A toute médaille son revers. Il y a deux mois, nous vantions les mérites de Jean-Michel Bazire. Or, même le meilleur n'est pas infailible ! Le 1^{er} janvier 2019, à la cote de 4/10^e, **Dreambreaker** (l'entraînement et la drive de JiHemBé) est distancé. Ce même cheval est seulement 6^e le 20 janvier, à 1,6/1. Mais le Quinté+ est resté dans la famille puisque c'est Nicolas Bazire qui a conduit à la victoire **Abydos du Vivier**, entraîné par son père et parti à 21/1 ! Le célèbre professionnel aurait déclaré que **Défi de Retz** n'avait rien à voir dans l'une des courses suivantes. Cela n'a pas empêché la cote du cheval (11^e au passage du poteau) de tomber de 14/1 à 5,5/1 ! Cela dit, **Dreambreaker** a remporté ses deux courses suivantes...

Le 3 janvier, **Valokaja Hindo** (entraîné et drivé par le Sulky d'or), à 4/10, est 4^e. Le 5 janvier, à 3,2/1, **Bib Bip de Guez** (*idem*) est distancé. Le 6 janvier, **Barrio Josselyn** (*idem*) finit dans les choux. **Looking Superb** (Jean-Michel Bazire comme mentor, Alexandre Abrivard aux commandes), à 7/10^e est, lui aussi, distancé. Ce jour-là, **Class Action** (entraînement Charles Dreux, Jean-Michel Bazire dans le sulky), à 1,40/1, n'est que quatrième (elle gagnera ensuite un Quinté+). Le lendemain, **Babylone Seven**, entraîné et drivé par l'idole des turfistes, part favori, à 2,50/1, et est distancée. Le 12 janvier, **Duc de Christal** est favori du Quinté+ à 2,3/1 et c'est un nouvel échec cuisant. Ce même jour, à 7/10, **Enino du Pommereux**, toujours drivé par JMB, n'est pas dans les trois premiers.

Le 13 janvier, là, c'est un festival ! Favori avec quatre des cinq chevaux qu'il drivait, **Feydeau Seven** (distancé, avant de gagner ultérieurement), **Belina Josselyn** (privée de la 1^{re} place après enquête dans le Prix de Belgique pour avoir gêné un adversaire à la sortie du dernier tournant, comme **Kesaco Phedo** quinze ans plus tôt qui, lui aussi, a ensuite remporté le Grand Prix d'Amérique !), **Babylone Seven** (6^e) et **Elite Sans Leandro** (arrêtée avoir été gênée au départ), Jean-Mi est à chaque fois battu.

Les cotes de ses chevaux étaient respectivement de 2/1, 1,1/1, 1,8/1 et 2,7/1. Ce n'était pas son jour ! Mais ce n'est pas tout ! Pour en revenir à la réunion du 20 janvier, **First Lady's Paris**, à 2,4/1, est disqualifiée près de l'arrivée. Un peu plus tard, **Fidèle Royal**, co-favori, à 3,1/1, est également disqualifié. Le lendemain, à 1,4/1, **Freyja du Pont** est dominée pour les deux premières places (1^{re} le 21 février). Le 29 janvier, **Umaticaya** (à 6/10) est disqualifiée. Le 9 février, **Euripide Ludois** (à 1,2/1) est également disqualifié... Il faut tout de même dire qu'il n'y a aucun reproche à adresser à Jean-Michel Bazire, qu'il soit entraîneur, driver ou les deux, et ce d'autant moins que le professionnel est l'un de ceux qui communiquent le plus et le mieux. Ce sont les parieurs qui misent aveuglément sur lui !



Difficile de trouver plus belle jument trotteuse que **Belina Josselyn** ! Avec, en plus la vitesse et l'endurance. Bref, une championne ! Le 27 janvier dernier, elle s'est imposée dans le Grand Prix d'Amérique, drivée avec une époustouflante maîtrise par Jean-Michel Bazire, lequel a eu la joie inédite de placer ses trois pensionnaires dans les quatre premiers ! Mais... la roche Tarpéienne est proche du Capitole : dans le Grand Prix de France, couru le lendemain de la cérémonie de remise d'un 20^e Sulky d'Or au roi du trot, ces trois-là (**Belina Josselyn**, **Looking Superb** et **Davidson du Pont**) ont subi les foudres des juges aux allures dans la descente. Le 24 janvier, **Belina Josselyn** a fait sien le Grand Prix de Paris. Si bien qu'en trois ans la jument aura successivement remporté le GP de France, le GP d'Amérique et le GP de Paris ! (Photo : ScoopDyga)

Jean-Mi s'est largement fait pardonner, s'il en était besoin, dans le Grand Prix d'Amérique 2019 : il a conduit **Belina Josselyn** à la victoire, pour la troisième participation de celle-ci à l'épreuve reine du trot attelé, à l'issue d'une course au millimètre, vingt ans après avoir remporté l'édition 1999 avec une autre jument d'exception, l'américaine **Moni Maker** (qu'il drivait pour la première fois), dernière jument à s'être avant elle classée 1^{re} de la prestigieuse course... La veille, le 27 janvier 2019, il avait également propulsé **Dorgos de Guez**, qui a passé le poteau « en se tordant de rire », à la 1^{re} place du Prix Jean-René Gougeon. Une façon d'annoncer sa victoire, tout aussi facile, de la Saint-Valentin. Le 26 janvier, l'entraîneur-driver vedette avait déjà gagné le Quinté+ en roue libre avec **Cleangame** (qui est allé quérir un nouveau succès à Cagnes-sur-Mer le 22 février). Mais nous retiendrons surtout le geste affectueux qu'il a eu à l'égard de son autre participant, **Abydos du Vivier**, arrivé 5^e, en lui faisant après la course une petite caresse sur le nez. Le 3 janvier, le maître entraîneur-driver a, notamment, fait gagner **Cidjie de Guez** (à 11/1 ! mais celle-ci restait sur deux zéros et deux disqualifications) avec une précision d'orfèvre. La jument a doublé la mise le 11 février (à 4,4/1).

Avoir une mauvaise série n'est évidemment pas le lot exclusif de JMB. Le 6 janvier, **Face Time Bourbon** (Sébastien Guarato, Björn Goop), à 3/10^e, n'est que 2^e dans le Prix Tonnac-Villeneuve (il s'est ensuite réhabilité le 27 janvier). Dans le « Calvados », **Traders** (Philippe Allaire, Yoann Lebourgeois), à 1,4/1 n'est également que deuxième. Le cheval, de nouveau favori, à égalité, est encore 2^e dans le « Cornulier », le 20 janvier (1,20 € placé). Et, à la même date, **Feeling Cash**, à 8/10^e, est 4^e sur sept. Le 14 janvier, Pé-Euh annonce, au sujet de **Geyser du Goutier**, « *Je ne le vois pas battu.* » Une fois, de plus, la sanction ne s'est pas fait attendre : favori, à 8/10, le cheval termine seulement 2^e. Le 15 janvier, à Pau, pour varier les plaisirs (ou, plutôt, les déplaisirs), **Thrilling** part à 8/10, tombe et, comme de bien entendu (chanson connue, en guise de clin d'œil à Arletty !), c'est son compagnon d'entraînement, à 3,9/1, qui gagne. Le 20 janvier encore, toujours à Pau, **Black Luna** part à 1,1/1 et, gênée, est arrêtée. Le 1^{er} février, encore à Pau, le tandem Cottin-Plouganou, qui marche pourtant sur l'eau, parti à 1,2/1 avec **Fin du Match** et à égalité avec **Laterana**, n'est pas payé.

Le 10 février, trois chevaux « imbattables » sont... battus : **Elino Bilou** (à 1,2/1), disqualifié, **Fado du Chêne** (à 8/10^e), 2^e, et **Erminig d'Oliverie** (à 3/10^e), disqualifiée. Et, pour celle-là, il n'y avait pas de course : « *Difficile de l'imaginer battue* », « *Elle court toute seule* », « *Tous les feux sont au vert* »... Souvenons-nous – du moins pour les plus anciens d'entre nous – que Maurice Bernardet, habile, comme l'a prouvé sa longévité, pronostiqueur de la station de radio RTL, avait coutume de répéter *Que meure le fav' !* Toujours est-il qu'il est mathématiquement impossible de s'en sortir en ne misant que sur les favoris. Sinon, ainsi que l'eût dit M. de La Palice, tout le monde serait très riche !

Faire le papier empêche – sauf exception toujours possible – de trouver des chevaux à plus de 50/1 qui, plus souvent qu'il n'y paraît, font partie de la composition des arrivées, à l'image d'**Amaya**

Djob, deuxième du Quinté+ du 14 décembre 2018, à 198/1, de **Chiva Julry**, deuxième du Quinté+ du 7 janvier 2019, à 119/1, d'**Eternelle Delo**, à 104/1, dans le Quinté+ nouvelle formule du 11 janvier, ou encore de **Diavolo Criscani** (un diable sorti de nulle part !) dans celui du lendemain. Rappelons que certains « interdits » d'André Théron, autre pronostiqueur d'un passé révolu, venaient aussi de temps en temps corser les rapports.

Echafauder pour ne plus être échaudé

Donc, les parieurs se sont mis à échafauder des méthodes, toutes plus originales, fantaisistes ou incroyables les unes que les autres, pour ne plus être échaudés. Si, par hypothèse, vous enlevez le favori dans une course de quinze partants, que vous ôtiez aussi les quatre chevaux qui vous semblent avoir le moins de chances de figurer à l'arrivée, et que vous mettiez dix petits papiers pliés en quatre avec, sur chacun d'entre eux, les numéros restants et que vous en tiriez un d'un chapeau, vous allez finir par gagner, par exemple en doublant votre mise après un coup perdant.

Mais, et c'est là que les Athéniens s'atteignent, il faut disposer de moyens véritablement colossaux pour suivre, lorsque, pour parodier le dialoguiste Michel Audiard, parlant de la Bourse, survient la « dégoulinante » hippique. Quand le Pot au noir est dans les parages, la scoumoune infernale n'est pas loin ! Si vous vous enthousiasmez pour un professionnel de renom, c'est la même chose. N'a-t-on pas vu naguère le crack jockey Yves Saint-Martin ou, plus récemment, le maître entraîneur Jean-Paul Gallorini flirter avec l'écart 100 ! C'est la ruine assurée...

Le management d'une société cotée en Bourse (Tikehau Capital) explique sur quoi repose l'obtention de hautes performances : *« C'est savoir admettre qu'on a eu du bol et en tirer des enseignements pour que, la prochaine fois, on fasse en sorte d'avoir raison, sans la chance. »* Chaque turfiste porte en lui « LA » martingale. Il teste sa méthode à blanc, en consultant des archives ou en grandeur réelle, sans jouer. Tout est à peu près d'équerre dans la phase d'expérimentation. Il met donc sa méthode en pratique et, là, tout s'enraye ! La réalité reprend ses droits ! Une méthode est d'autant plus difficile à développer qu'il faut bannir toute émotion pour l'appliquer à la lettre, alors que les conditions de l'expérience modifient la psychologie de l'apprenti alchimiste. L'idéal est de ne pas commencer par perdre – ou de reperdre ce que l'on vient de gagner – en misant autant d'argent sur des chevaux que l'on ne sent pas trop que sur des chevaux que l'on voit bien. Sur un champ de courses, il est difficile de ne jouer que dans une course, mais, en ligne, il suffit d'en sélectionner une qui, *a priori*, permet le mieux de trouver un cheval qui finira à l'arrivée, quel que soit son rapport, gagnant ou placé. Quoi qu'il en soit, loin de se décourager, l'impénitent étudiant en coups du sort, a, en cas d'échec, déjà imaginé une autre voie pour transformer le plomb en or, en tentant cette fois d'éliminer tout grain de

sable dans sa belle mécanique intellectuelle. Pourtant, sur la piste, les chevaux ignorent tout des rôles qui leur ont été dévolus sur le papier !

Un jour, un parieur aguerri se rend à Vincennes avec son oncle, parfaitement novice. Le spécialiste ès courses joue un trotteur dont il s'est empressé d'oublier le nom. Il n'y a rien de tel – tout le monde finit par le savoir – qu'un cheval pour vous faire passer pour un imbécile ! Après l'épreuve, son oncle lui annonce qu'il a gagné, avec à la clef, une cote de 30/1. Comment s'y est-il pris ? Très simple. Comme l'intéressé le dit lui-même : « *Eh bien, j'ai joué un driver qui s'appelait comme un copain d'école !* »

Ceux qui font le papier toute la nuit ont du mal à rentabiliser leurs investissements, alors que ceux qui font confiance à quelque chose d'abracadabrant, aux paris Spot ou qui jouent le numéro de la plaque d'immatriculation de leur voiture, quand ce n'est pas leur date de naissance, peuvent s'en sortir. Celui qui, le 16 janvier, avec un quinté unitaire, a encaissé 642.000 € en Nouvelle-Calédonie aura réellement beaucoup de chance de reproduire un tel exploit. En tout cas, celui qui, par flemme d'aller au PMU parce qu'il ne croyait pas que deux gros tocards pouvaient se glisser à l'arrivée, a laissé passer, quand la mise de base était encore de 3 F, un tiercé dans l'ordre en quatre chevaux (soit 12 F à débours) ne s'en est toujours pas remis. Le rapport avait été de 57.000 F (**Clumsy-Métal-Kilty** dans un handicap de longue haleine à Deauville).

Une fois, il y a aussi bien longtemps, un tiercéiste fait son papier en écoutant la radio. Il entend alors une publicité mettant en valeur « *Picardy, le fidèle reflet de la vigne.* » Il voit qu'un cheval portant le même nom participe à l'événement dominical, drivé par un certain Della-Rocca. Vous le croirez si vous voulez : le cheval l'emporte ! Ce turfiste jouait régulièrement les chevaux dont le nom comportaient les lettres « or ». Et cela lui réussissait ! Chaque donnée est interprétable, comme les entrailles de poulet ou le marc de café. Voici quelques exemples : jouer à cheval les compétiteurs qui font écurie (au trot), le moins joué de l'écurie ou celui qui fait des difficultés pour entrer dans sa stalle (en plat), le cheval dont le jockey reste sur une chute ou celui dont la robe est grise (en obstacle), sans parler des chevaux qui viennent de l'étranger. Certains vont miser sur le trotteur qui est le seul à être défermé ou qui est défermé des « 4 » pour la première fois ou sur le galopeur qui porte des œillères pour la première fois.

Et puis, il y a les échellistes ! Un jour, à Auteuil, l'un d'eux, qui n'avait cessé de remplir un petit carnet de signes cabalistiques, dit à son voisin de tribune : « *Je suis ennuyé, j'ai deux chevaux qui ont la même note et je ne veux en jouer qu'un.* » Peu importe celui qu'il a choisi : les deux sauteurs en question ont fait *dead-heat* ! Il y en a qui ont une approche moins scientifique, à l'image de ceux qui jouent le cheval dont le nom commence par la même lettre que celui de son jockey ou de son driver, le cheval qui porte le numéro de la course ou le cheval qui est donné en troisième dans la rubrique

spécialisée du journal local, mais à condition... que son numéro ne soit pas sorti lors du précédent tirage du loto ! Pour reprendre une expression canadienne, « *pourquoi faire simple quand on peut faire français ?* »

Les possibilités fourmillent : le sprinter qui a le 7 à la corde en ligne droite, le cheval qui reste sur une victoire (notamment s'il s'agit d'un trois ans en plat), celui qui vient de finir 2^e d'un cheval qui a ensuite regagné ou qui reste sur une 4^e place, le cheval qui reste sur un distancement ou sur une rétrogradation alors qu'il était favori, le cheval qui a été suppléché, le 2^e favori de la course, le 7 dans les handicaps, le poids moyen du handicap ou encore le *top-weight* lorsqu'il y a un écart de plus de 2 kg avec son suivant immédiat, le seul inédit, le seul trois ans, la seule femelle, le seul à faire sa rentrée, le seul cheval monté par un(e) apprenti(e), le cheval qui n'est donné qu'une fois en premier dans un tableau de pronostics relevés dans la presse, le favori placé dans les Quintés+ de trot ou, dans une course de série, le cheval dont la cote est juste inférieure à celle du plus abandonné, etc. Bref, en laissant libre cours à son imagination, on risque de trouver le gagnant... une fois que la course est partie !

Le 7 février, à Vincennes, un hommage était rendu à huit personnalités (journalistes hippiques, principalement) qui avaient leurs entrées sur les champs de courses et que (presque) tout le monde voyait ou écoutait avec plaisir. Une belle initiative ! Sauf que la distribution des prix n'aurait sans doute pas plu... à Léon Zitrone, lui qui avait dit en anticipant son inhumation « *Je suis ici parce que je ne suis plus là !* » Les allocations, pour le prix qui portait son nom, n'étaient, en effet, que de 35.000 €, alors qu'elles s'élevaient à 64.000 € pour la course rappelant le souvenir de son compère d'antenne Guy Lux et, même, à 70.000 € pour celle dédiée à André Théron ! Et que dire de l'épreuve dédiée à deux spécialistes émérites, Maurice Bernardet et son fils Jérôme, qui, elle (en données cumulées), a rapporté 35.000 € aux entourages des sept premiers ?

Quelques mots, pour finir, sur une nouvelle formule de l'élisir du Suédois en évoquant le tour de force qu'a réalisé l'entraîneur Björn Goop, le 11 janvier à Vincennes, dans le Prix de Rânes, où ses protégés ont pris les quatre premières places. L'épreuve avait réuni quinze partants. Sur une quatrième ligne au début de la montée, **Evening Prayer** a progressé au centre et terminé le plus vite pour dominer sûrement les débats. Sur un troisième rang à la corde aux mille mètres, **Caresse** finissait bien à l'extérieur pour dominer **Mamasan**, rapprochée en montant à l'abri de sa compagne d'entraînement **Well Done La Marc**. Cette dernière prenait la 4^e place. Multi en 4 : 493,50 € pour 1 € ! 2sur4 : 10,40 € seulement pour 1 €, mais, pour cette même somme, 2.632,10 € au Pick 5 ! Quelqu'un qui aurait eu l'idée de jouer les quatre « Goop » en couplé aurait, pour 120 € (6 fois 10 € gagnant et 6 fois 10 € placé), touché la bagatelle de 2.917 €. Le Suédois était au sulky du 4^e. Le gagnant, lui, était à 112/1... Dur, dur d'être turfiste !



Le fils d’Olle Goop, Björn, a de qui tenir ! Il dépasse même son père lorsqu’il vient en France truster les victoires. (Photo : Fredrik Karlsson)

*Michel Lemosof,
membre du Bureau de l’ANT*

RENDEZ-VOUS AU PROCHAIN NUMÉRO

La « *Lettre aux adhérents* » est envoyée par voie numérique, elle paraît tous les deux mois, le premier lundi du mois.

Le prochain numéro de la « *Lettre aux adhérents* » (n° 65) est prévu pour être diffusé par mail le lundi 6 mai 2019.

N'hésitez pas à nous faire parvenir d'ici là vos réactions ou vos contributions au débat. La rubrique « NOS ADHÉRENTS ONT LA PAROLE » accueillera avec plaisir vos articles.

REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK

*Rejoignez-nous sur Facebook, venez en toute liberté réagir à l'actualité, exprimer votre avis et échanger avec d'autres turfistes. Notre page « Association Nationale des Turfistes » compte **plus de 3400 abonnés**. Venez grossir leur nombre et discuter avec eux !*

ASPECTS PRATIQUES :

Facebook est disponible sur l'INTERNET, depuis un ordinateur ou un Smartphone, à l'adresse : <https://www.facebook.com/associationturfistes>.

Même si vous n'êtes pas inscrit à Facebook, vous pouvez venir sur notre page rien qu'en tapant sur Google « Association Nationale des Turfistes » : Google vous proposera notre site ANT et notre page Facebook.

Pour créer un compte Facebook, aller sur <https://fr-fr.facebook.com/r.php>

Pour s'inscrire, il est demandé une adresse mail : vous pouvez privilégier la création d'une adresse nouvelle (même avec pseudonyme) pour ne pas interférer avec votre adresse de tous les jours, et éviter les désagréments, publicités, etc.

ADHÉSION ET COTISATION POUR L'ANNÉE 2019

TURFISTES, RENOUVELEZ VOTRE ADHÉSION OU REJOIGNEZ L'ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES !

Pour réclamer avec nous :

1 Plus de régularité dans les courses, des commissaires indépendants et mieux formés, plus de transparence dans les procédures du contrôle antidopage.

2 L'abandon des paris sportifs, le PMU doit se recentrer sur les paris hippiques et les turfistes.

3 Une meilleure organisation des réunions et des horaires, un meilleur accueil des turfistes sur les hippodromes, des services de navettes pour faciliter l'accès aux hippodromes, des écrans géants pour toutes les réunions « premium ».

4 Une baisse du prélèvement sur les enjeux, qui ne doit pas dépasser 25 %, et l'arrêt des rétributions des joueurs professionnels, qui entraînent la diminution des gains de l'immense majorité des turfistes.

Merci d'adhérer ou de renouveler votre adhésion à l'ANT en adressant votre cotisation à l'Association Nationale des Turfistes. Nous vous adresserons en retour votre carte d'adhérent et un reçu pour votre cotisation, et vous recevrez notre bulletin bimestriel, la « *Lettre aux adhérents* », à chacune de ses parutions, c'est-à-dire tous les deux mois, le premier lundi du mois (janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre). Vous pouvez y participer si vous êtes adhérent en nous adressant vos contributions, nous nous ferons un plaisir de les publier.

Pour vos amis turfistes qui pourraient être intéressés par l'ANT, vous pouvez leur donner cette page à remplir s'ils veulent s'inscrire.

Souligner ou encadrer le montant voulu ; chacun choisit librement le montant de sa cotisation :

* cotisation « adhérent » 10 euros

* cotisation « soutien » 20 euros 30 euros 40 euros 50 euros ou plus =

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

ADRESSE E-MAIL (obligatoire pour bénéficier de l'envoi par mail de la *Lettre aux adhérents*) :

Merci de noter à nouveau votre ADRESSE E-MAIL pour qu'il n'y ait pas d'erreur en cas d'écriture peu lisible :

Date et signature :

Cette feuille, complétée, signée et accompagnée d'un chèque, est à envoyer à l'adresse postale de l'Association :

ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES
3 rue Nungesser et Coli
94370 SUCY-EN-BRIE